

“”
En
Débat



Magali Lafourcade
secrétaire générale de la Commission nationale
consultative des droits de l'Homme



Christine Chognot
responsable de la Mission de recherche et
de prospective de l'Uniopss

Les droits de l'Homme sont-ils encore utiles ?

Alors que l'on célèbre, le 10 décembre prochain, les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Magali Lafourcade, secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et Christine Chognot, responsable de la Mission de recherche et de prospective de l'Uniopss, reviennent sur l'actualité de ce texte.

Union Sociale : Nous allons célébrer, le 10 décembre prochain, les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En quoi ce texte est-il encore d'actualité ?

Magali Lafourcade : Ce texte est d'une immense actualité car, même s'il est marqué par la singularité des circonstances de son écriture, il présente des valeurs intemporelles qui sont des réponses que l'humanité a élaborées face aux expériences les plus tragiques auxquelles elle a pu être confrontée.

Tout y est, et chacun des articles de cette Déclaration résonne si bien que des personnes, partout dans le monde, continuent à se battre, parfois au péril de leur vie, pour leur donner une réalisation concrète.

Christine Chognot : Ce texte est important car il consacre un « moment » dans l'histoire des sociétés au niveau mondial, avec l'idée que l'humanisme, traduit en droits « sacrés » donc consacrés pour tout individu, pourrait être fondé sur un socle universellement reconnu. Il ne faut pas oublier que

cette consécration ne s'est pas faite sans heurts. Elle est l'aboutissement de longs processus. Même si l'étape de l'après-guerre est très symbolique d'une volonté d'instituer des droits, dans un contexte très particulier où il s'agissait de tourner le dos à des atrocités massives liées au fascisme et au nazisme, elle n'a pas eu la force d'instituer des droits intangibles à l'échelle de la planète. Depuis 1948, d'autres atrocités ont été commises et continuent de l'être. Ceci montre à quel point l'institution symbolique de droits est vaine sans régulations politiques.

Il semble ainsi nécessaire que les droits puissent être défendus et que la collectivité se sente responsable de les faire vivre, de les soutenir. En ce sens, les droits de l'Homme sont une partie du socle.

Union Sociale : Les droits de l'Homme ont très rapidement porté sur la défense des libertés mais ensuite plusieurs droits sociaux se sont peu à peu imposés. Quels sont les droits les plus importants aujourd'hui ?

Magali Lafourcade : Les droits de l'Homme sont un *corpus* indivisible. Les droits sont tous interdépendants, ce qui implique que la mise en œuvre d'un droit contribue à celle de tous les autres. Par exemple, pour améliorer le droit à la santé, l'État doit améliorer le système de soins, en prenant en charge des infrastructures, en formant le personnel médical, en investissant dans la recherche et les techniques de pointe, mais il doit aussi veiller à ce que l'accès aux soins soit non-discriminatoire et améliorer l'information des citoyens, par des campagnes de sensibilisation et au travers d'un système éducatif performant. La réalisation des droits implique des actions positives qui changent la nature de la relation entre la personne et l'État, puisque ce dernier doit assurer des prestations pour satisfaire les besoins les plus élémentaires, mettre en place les services de l'État providence et des politiques publiques pertinentes. Il n'y aurait pas de sens à vouloir hiérarchiser les droits car ceux-ci ont vocation à se combiner pour s'adapter aux évolutions de la vie contemporaine.

Christine Chognot : Dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé, il est important de voir comment les droits spécifiques sont liés à ce socle de droits fondamentaux. Ainsi, l'élaboration de droits à la protection sociale a d'abord constitué une avancée car elle a protégé les individus de risques vitaux (maladie, pauvreté, perte d'emploi, maternité, vieillesse). Certains droits sont apparus incomplets et ont fait l'objet de construc-

tions spécifiques par catégories de personnes (droits des enfants, droits des personnes handicapées...), ou par champ (droit au logement). Aujourd'hui, certains insistent sur le fait que les droits spécifiques sont là pour permettre l'accès au droit commun : ils sont, en quelque sorte, des droits sas.

Union Sociale : La doctrine des droits de l'Homme est aujourd'hui bousculée par de nombreux phénomènes comme l'avènement des progrès des sciences et techniques... Cette histoire qui s'accélère va-t-elle conduire à une autre manière d'appréhender les droits de l'Homme ?

Magali Lafourcade : L'adhésion aux droits de l'Homme s'était imposée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, quand la famille humaine prenait conscience de la faillite des États pour protéger les valeurs les plus fondamentales de l'humanité. 70 ans après, il y a lieu de constater que de nombreuses réalisations ont été apportées, à travers un *corpus* normatif contraignant, des mécanismes supranationaux de contrôle, une société civile internationale puissante. Pour autant, le discours sur les droits de l'Homme n'est plus populaire. Des discours alternatifs émergent. Sous la promesse illusoire de l'efficacité, des populistes se font élire, prônant l'illibéralisme dans des démocraties pourtant bien établies. Ce qui



est le plus triste est cette vision que j'appelle le « syndrome de l'enfant gâté », un mal dans nos démocraties, celui de l'individu, replié sur son quant-à-soi, qui use du langage de la déri- sion pour tirer parti des nombreuses imperfections du système de protection des droits de l'Homme, au lieu d'adopter la seule attitude responsable devant les dangers qui menacent l'édifice : l'entêtement. Toutes nos libertés ne sont pas acquises et il est essentiel d'en avoir conscience.

Christine Chognot : Des évolutions importantes qui touchent à nos modes de vie, comme les progrès de la médecine ou la révolution de l'intelligence artificielle, supposent que l'on se repose les questions en termes simples, qui puissent être débattues par tous. Il faut pour cela poser des exigences très fortes en termes de débat démocratique, pour qu'il ne soit pas le domaine réservé des experts ou des technocrates. Le ►

Qui sont-elles ?

Magali Lafourcade est une magistrate française, engagée dans la promotion et la protection des droits de l'Homme. Secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, elle est présidente du sous-comité d'accréditation des institutions nationales des droits de l'Homme. Elle est notamment l'auteure d'un *Que-sais-je* sur les droits de l'Homme, publié en octobre dernier.

Christine Chognot est adjointe au directeur général de l'Uniopss et responsable de la Mission de recherche et de prospective de l'Union. Elle anime le Conseil de recherche et de prospective, présidé par Robert Lafore. Elle est également docteur du Conservatoire national des arts et métiers et auteure d'une thèse sur le thème : « Associations, rôle politique et mouvement : énigmes et tabous des logiques collectives ».